

## Les ministres réunissent les industriels détenteurs de permis Pas de forage avant les conclusions de l'inspection

Les ministres en charge du dossier, Nathalie Kosciusko-Morizet, et Eric Besson ont réuni jeudi 10 février les industriels détenteurs de permis de recherche de gaz ou d'huiles de schiste. Ont participé à cette rencontre les représentants de :

- Schuepbach Energy LLC pour la recherche de gaz dans les départements de l'Ardèche, du Gard, de l'Hérault, de l'Aveyron et de la Lozère, et Total Gas Shale Europe pour les départements de l'Ardèche, de la Drome, du Vaucluse, du Gard et de l'Hérault,
- Treador Energy France associé à Hess Oil France pour la recherche d'huiles dans les départements de Seine-et-Marne, de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne, et Vermillion Rep pour le département de Seine-et-Marne.

Gdf Suez était également présent au titre de ses négociations avancées avec Schuepbach Energy LLC.

Les ministres ont pris connaissance de l'avancement des travaux d'exploration planifiés par les industriels :

- pour Schuepbach Energy LLC, deux forages en octobre 2011 mais qui demandent des préparatifs (juridiques, techniques, financiers...) dès le mois de mars,
- pour Total Gas Shale Europe un premier forage début 2012 mais qui demande des préparatifs dès septembre 2011,
- pour Treador Energy France et Hess Oil France, le forage de trois puits verticaux, le premier dès le mois de mars 2011 sur le permis de Château-Thierry avec possibilité de test ultérieur de fracturation hydraulique, les travaux étant encadrés par trois arrêtés préfectoraux du

12 octobre 2010 ; le forage d'un puit vertical sur le permis de Mairy, le dossier d'ouverture des travaux étant à l'instruction depuis le 17 janvier 2011,

- pour Vermillion Rep, un test fin février 2011 de fracturation hydraulique sur trois puits existants des concessions de Donnemarie, Champotran et Chaunoy (hydrocarbures conventionnels), les travaux étant chacun encadrés par un arrêté préfectoral du 4 février 2009 ; un carottage par forage d'un nouveau puits sur la concession de Champotran, les travaux étant encadrés par le même arrêté ; un carottage par forage d'un nouveau puits vertical sur le permis de Saint-Just-en-Brie, le dossier d'ouverture des travaux étant à l'instruction depuis 1er février 2011. Cette entreprise a par ailleurs une production inférieure à 10 m3 par jour d'huiles de schiste à partir de 2 puits en Seine-et-Marne ayant fait l'objet de test terminé de fracturation hydraulique.

### Tous les forages suspendus

Les ministres ont informé les industriels de la mission d'inspection qu'ils ont demandée afin d'éclairer le gouvernement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Un rapport d'étape doit être remis pour le 15 avril 2011 et le rapport final pour le 31 mai 2011. Les rapports seront rendus publics et les conclusions en seront tirées avant fin juin 2011.

Les participants ont examiné la compatibilité des calendriers industriels avec les travaux de la mission d'inspection. Il a été décidé conjointement :

- pour Schuepbach Energy LLC et Total, de n'entreprendre

aucun forage et plus généralement aucune opération technique de terrain avant que les conclusions du rapport ne soient tirées,

- pour Treador Energy France et Hess Oil France, et Vermillion Rep, de différer le forage des puits après la remise du rapport d'étape et de n'entreprendre aucune fracturation hydraulique avant que les conclusions du rapport final ne soient tirées.

Les ministres ont pris acte de l'intérêt des industriels pour une éventuelle prolongation de la durée des permis d'exploration afin de prendre en compte ces décisions.

Les industriels se sont également engagés à pleinement coopérer avec la mission d'inspection ; à prolonger et à approfondir le dialogue avec les élus et la population en amont de leurs travaux sous des formes qu'ils préciseront prochainement.

Une réunion au même format sera organisée immédiatement après la remise du rapport d'étape et une autre après la remise du rapport final.

Eric Besson a déclaré : « Je me réjouis de l'état d'esprit coopératif dont ont témoigné les industriels. Face à ce nouveau défi, nous nous posons de nouvelles questions et je suis confiant dans l'aptitude de la mission à identifier les réponses qui s'imposent. »

Nathalie Kosciusko-Morizet a conclu : « Nous avons pu obtenir un consensus de l'ensemble des acteurs présents pour suspendre les travaux d'exploration des gaz de schiste et de fracturation hydraulique et pour mieux associer les élus et la population. »

## Agacement chez Total De simples forages de reconnaissance

Le PDG de Total Christophe de Margerie s'est dit "agacé" vendredi par la polémique lancée par les opposants aux recherches de gaz de schiste, qui n'a selon lui pas lieu d'être.

"Je suis agacé par le bruit qu'on fait autour (des gaz de schiste)", a dit Christophe de Margerie lors de la présentation des résultats annuels de Total. "On ne sait pas s'il y a des gaz de schiste en France, c'est bien de parler des problèmes que cela peut poser - si un jour il y en a - mais aujourd'hui, il n'y en a pas".

Suite à la réunion où la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet et son homologue de l'Industrie, Eric Besson, ont indiqué jeudi qu'il n'y aurait aucun forage avant les conclusions du rapport de la

mission d'inspection (lire ci-contre), le PDG de Total ironise : "S'il faut demander l'autorisation pour avoir le droit un jour de demander l'autorisation, on va commencer à tomber dans la paperasserie inutile". Christophe de Margerie estime ainsi justifié le fait que les licences étaient accordées sans enquête publique.

Le groupe pétrolier possède un permis d'exploration qui couvre une zone de 4.300 km2 dans la région de Montélimar. Le premier forage pourrait intervenir début 2012, avait indiqué Total fin janvier. "Ce ne sont pas des forages d'exploration, ce sont des forages verticaux, sans injection de quoi que ce soit, qui permettent d'aller reconnaître le sous-sol", rassure Christophe de Margerie.

## Conseil général de Vaucluse Une motion de vigilance

Le Département de Vaucluse veut une information transparente sur son territoire qui pourrait être concerné par des projets de forage de recherche de gaz de schiste. L'Assemblée départementale se saisira de cette question en proposant une motion de vigilance lors de sa séance publique du 18 février.

"A ce jour, les impacts environnementaux des techniques d'extraction de ce gaz sont encore très incertains, et pourraient contaminer la nappe phréatique. C'est pourquoi, si des projets de permis de recherche de ce gaz sont déposés en Vaucluse, le Département exige une information transparente et accessible à tous les citoyens.

Face aux risques potentiels pour l'environnement et pour les populations, nous demandons à l'Etat (propriétaire des sous-sols) : une communication publique des projets de dépôt de

permis de recherche en cours sur le territoire vauclusien, ainsi que des éléments techniques relatifs à une éventuelle exploitation ; l'organisation d'une concertation et d'un débat public ; un moratoire sur l'attribution de permis exclusif de recherche sur le Vaucluse.

Après s'être opposé à tout essai ou culture en plein champ d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) dans notre département et avoir refusé le projet de stockage de déchets d'amiante sur la commune de Pernes-les-Fontaines, le Conseil général entend rester très vigilant sur tous les enjeux environnementaux et de santé publique. C'est dans le respect des engagements pris en faveur du développement durable et des principes adoptés dans son Agenda 21, que la majorité départementale se positionnera en faveur d'un moratoire sur l'exploitation du gaz de schiste."

## Forte mobilisation citoyenne Plus d'un millier à Villeneuve-de-Berg



Assis, debout, dedans, dehors, c'est plus d'un millier de personnes qui participaient jeudi dernier à une réunion d'information organisée à Villeneuve-de-Berg, commune ardéchoise où devraient se dérouler les premiers forages, avant la commune voisine de Valvignères. "La demande d'un rapport pour préciser les risques en matière environnementale par la ministre de l'écologie ne remet pas en question le projet", a prévenu le maire Claude Pradal. Son homologue de Valvignères, Jacques Lebrat, où une autre réunion publique se déroulait mardi soir, ajoute : "Je ferais tout pour que nos petits enfants nous remercient..."

### Le syndicat des Gorges de l'Ardèche dit non au gaz de schiste

Lundi dernier, à l'occasion de sa première réunion de l'année, le syndicat mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche (Sgga), qui assure la gestion, la protection et la promotion de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, a voté à l'unanimité une motion demandant l'annulation de l'arrêté du 1er mars accordant les permis de recherche sur les secteurs de Villeneuve de Berg et Montélimar.

Le syndicat, présidé par Paul Lavie, a : "condamné l'absence totale de concertation et souligné l'incompatibilité absolue entre ces activités minières et la préservation de la ressource en eau et de l'environnement, cœur de métier du Sgga dans les Gorges de l'Ardèche. Mais également l'incompatibilité entre ces activités et les axes du développement économique local basé principalement sur les patrimoines, qu'ils soient naturels, paysagers ou culturels."

### J.-L. Bennahmias interpelle la Commission européenne

Jean-Luc Bennahmias, eurodéputé Modem, interpelle la Commission européenne : "Le processus d'exploration puis d'extraction du gaz de schiste pose de très sévères questions écologiques et économiques sur l'ensemble du territoire européen. En contradiction flagrante avec les orientations du Plan Climat Energie de 2008, la commission européenne évalue-t-elle les conséquences sur la qualité de l'air comme de l'eau ? Par ailleurs, quelle initiative la Commission européenne entend entreprendre pour réorienter les choix énergétiques des Etats membres vers plus de cohérence et de sobriété ?"